

P R E A M B U L E  
\*\*\*\*\*

Ce référentiel se substitue au référentiel du domaine professionnel du diplôme du C.A.P.. Mise en oeuvre des caoutchoucs défini par l'arrêté du 22 juin 1987

Il reprend le contenu du précédent référentiel pour tout ce qui concerne la préparation du diplôme en formation initiale.

Il introduit les éléments permettant d'organiser l'accès au domaine professionnel du diplôme par unités capitalisables : cette possibilité est ouverte à tous les candidats à l'exception de ceux qui sont sous statut scolaire ou apprentis.